

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 10/09/2021

Présents : MM. GUILLAUME, PIREYRE, COURTEUGE, MASSON, NAPOLY, PELLETIER, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, DAILLOUX, DEBOAISNE, PAYSAC, PEYRON, REDERSDORFF.

Excusée : BARRAUD Carine (pouvoir à Gérard GUILLAUME)

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

Approbation de la séance du 07 juillet 2021

Le compte-rendu de la séance du 07 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Décision modificative au budget

Un emprunt relatif aux travaux de l'aménagement en traverse du Fournet a été réalisé en cours d'année, avec des échéances trimestrielles. Il faut maintenant les budgéter. Le Conseil municipal décide d'abonder le compte 1641 « emprunts » de 6400 € en débitant de cette somme le compte 2315 « installations » sur l'opération d'aménagement du parvis de l'Église.

2-Bilan rentrée scolaire

J.Plos, Présidente du SIMI, présente le bilan de la rentrée scolaire : la classe ayant fait l'objet d'un risque de suppression à l'école de Montmorin est provisoirement maintenue à la rentrée, malgré la chute des effectifs. La situation est générale dans le Département.

Il y a 39 élèves à Isserteaux et 44 élèves à Montmorin, soit un nombre d'enfants idéal par classe pour pouvoir étudier dans les meilleures conditions. 3 agents du SIMI sont en poste à l'école de Montmorin, 3 agents également à l'école d'Isserteaux ainsi que le secrétariat du SIMI à la mairie d'Isserteaux.

G.Guillaume proposera une rencontre des maires sur le sujet, afin de réfléchir à des activités originales à mettre en place dans les écoles, en partenariat avec l'Éducation nationale, pour les rendre plus attractives.

3-Reprise des équipements communs du lotissement de la Pillayre

L'association syndicale des propriétaires assure depuis plus de dix ans le fonctionnement et l'entretien des équipements communs du lotissement de la Pillayre, à savoir la voirie, les espaces verts, l'assainissement et l'éclairage.

L'association souhaite désormais rétrocéder à la commune de Montmorin ces équipements communs.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas été associée à la conception des travaux qui n'ont de même pas été contrôlés sous maîtrise d'ouvrage communale et propose de ne pas accepter la rétrocession. Le Conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

4-Modification des statuts du SIEG

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ÉLECTRICITÉ et de GAZ du Puy-de-Dôme a été créé par l'arrêté préfectoral du 14 mars 1947.

De nombreuses modifications statutaires ont eu lieu depuis cette création, la dernière ayant été approuvée par arrêté préfectoral du 8 août 2017.

Par délibération du 24 juin 2021, le Comité Syndical du SIEG a adopté la proposition de révision statutaire qui prévoit notamment le changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme en « territoire d'énergie Puy-de-Dôme », donnant ainsi une suite logique à la délibération du 25 mars 2017, laquelle avait permis au SIEG de rejoindre la marque nationale « territoire d'énergie ».

En outre, la prise en compte de la fusion de certaines communes présentes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie (article 1 de l'annexe 1), la modification du nom de certains Secteurs Intercommunaux d'Énergie et l'intégration des adhérents à la compétence IRVE (article 4 de l'annexe 1) sont des éléments intégrés à cette occasion.

Le Conseil municipal valide la modification des statuts à l'unanimité.

5-Rapports d'activité 2020 du SIAEP et du SBA

É. Pireyre présente le rapport d'activité du SIAEP Rive Gauche de la Dore qui est un petit syndicat assurant la gestion et la distribution d'eau potable sur le territoire de 15 communes pour environ 7 800 habitants. La commune de Montmorin dispose de 2 délégués pour la représenter, Lucien Masson et Éric Pireyre qui est également Vice-Président.

Le rapport détaillé est consultable sur le site www.siaep-rgd.fr.

G.Guillaume présente le rapport d'activité du SBA qui assure l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et qui couvre 6 intercommunalités et 121 communes pour une population de 163 345 habitants.

Le rapport détaillé est consultable sur le site www.sba63.fr.

6-Traverse du Fournet- engazonnement des parties végétalisées

Un devis a été demandé à l'entreprise Déat Paysage afin d'engazonner sur environ 1500 m² les bas-côtés de la traversée du Fournet. Le montant du devis s'élève à 4 851.20€ HT. En réponse à une interrogation concernant le coût de la prestation, Monsieur le Maire précise qu'après prise de renseignements auprès des services départementaux, le tarif s'inscrit dans la grille tarifaire appliquée pour ce type de travaux. La proposition est acceptée à l'unanimité.

7-Travaux de la commission « Haies »

D.Deboaisne fait part des travaux de la commission « Haies », des subventions mobilisables auprès du Département et du Parc pour la plantation de haies sur la commune et présente le programme de la manifestation des 1^{er} et 02 octobre prochains concernant les plantations durables : conférences et troc plantes sont prévus, la commission a réalisé un flyer qui sera distribué.

8-Questions diverses

-Distribution du bulletin municipal : les conseillers municipaux se chargent de le distribuer avec le flyer de la commission « Haies »

-Autorisation de voirie pour travaux sur chaussée neuve (traverse du Fournet) : en vertu de l'article L.115-1 du code de la voirie routière, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'interdire l'ouverture de fouilles durant trois ans sur la chaussée neuve.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 45

Prochain conseil le 06 octobre 2021